Maroc : ces enfants malades des unions consanguines

02/05/2017 à 13h51

Les généticiens marocains sont peu nombreux dans le pays, où le mariage entre cousins persiste pourtant, avec un taux national de consanguinité de plus de 15 %.

La petite Mouna souffre d'une maladie génétique héréditaire qui a provoqué chez elle une malvoyance, un retard psychomoteur et une paralysie des jambes. Son frère Hassan, 16 ans, est atteint de la même maladie, causée par l'union de leurs parents. Car les mariages entre cousins au premier degré favorisent les maladies autosomiques récessives, c'est-à-dire transmises à la fois par la mère et le père. Quand les deux parents sont porteurs sains du même gène « malade » hérité du même ancêtre, l'enfant a un risque sur quatre de développer la maladie.

Au Maroc, les mariages intrafamiliaux ont considérablement diminué au fil des générations. Dans les villes, la population, plus éduquée, a balayé cette vieille coutume. Mais en milieu rural, elle continue de faire des dégâts, en particulier dans le sud du pays, où 33 % des unions sont consanguines, selon une étude publiée par des universitaires marocains en 2007. A l'échelle nationale, le taux de consanguinité est encore élevé : 15,25 %, selon une étude réalisée par l'Institut national d'hygiène (INH) en 2009.

(…)

Le Monde